

JOURNEE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

8^{ème} EDITION

COTONOU, PALAIS DES CONGRES DU 18 AU 21 NOVEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL

Du 18 au 21 novembre 2014, s'est tenue au palais des congrès de Cotonou, la 8^{ème} édition des journées des OSC. Ces assises ont duré 04 jours et ont été marqués par plusieurs activités à savoir : la cérémonie d'ouverture, des conférences débat, des panels de rencontres d'échanges et de présentation des opportunités, les expositions et les visites de stands par le public, la remise de trophées aux lauréats et la cérémonie de clôture.

Journée du 18 novembre 2014 :

La cérémonie de lancement, les expositions et visites de stand et la conférence débat sur le thème : « La société civile face aux enjeu de la gouvernance locale au Bénin » ont été les activités principales de cette journée.

➤ La cérémonie de lancement

La cérémonie de lancement de la 8^{ème} éditions des JOJC a été présidée par Monsieur Gustave Dépo SONON, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, entouré pour la circonstance des Ministres Isidore GNONLONFOUN et Jean-Michel ABIMBOLA respectivement Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire et Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme.

Ont également pris part à la cérémonie d'ouverture Monsieur Moïse MENSAH, Haut Commissaire à la Gouvernance Concertée, le Président du Cadre National de Concertation des OSC du Bénin, le Président du Conseil d'Administration de

la Maison de la Société Civile, la Représentante du Directeur Exécutif de la maison de la Société Civile, les responsables des cadres départementaux des OSC du Bénin, les coordonnateurs de certains réseaux d'ONG et les cadres du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions et d'autres ministères sectoriels.

La liste des participants est annexée au présent rapport.

La modération de l'atelier est assurée par Monsieur Faustin DJAGBA.

Trois (03) discours ont marqué la cérémonie d'ouverture.

Il s'agit de:

➤ **Discours de bienvenue du DG CPSC**

Le Directeur Général du Centre de Promotion de la Société Civile a dans son message souhaité la bienvenue aux participants, avant de les remercier pour avoir répondu nombreux à l'invitation du MCRI.

Le DG a rappelé les objectifs des JOSC avant de rappeler la définition de la Société civile. Les JOSC selon le DG, visent à rendre visible les actions des OSC et leur donner l'occasion d'échanger entre eux et les PTF en vue de saisir des opportunités.

Il a ensuite comparé la Société civile à des acteurs qui imaginent comment le monde devrait être en paraphrasant le penseur Bernard.

Il a enfin présenté les activités qui doivent meubler la 8^{ème} édition des JOSC avant de souhaiter une participation active aux participants.

➤ **Discours du Président du Cadre National des OSC du Bénin**

Dans son adresse, le Président du Cadre National a félicité le MCRI à travers le CPSC pour l'organisation de la 8^{ème} édition des JO SC qui visent à promouvoir les OSC en vue de leur plus grande implication dans les actions pour la réduction de la pauvreté au Bénin.

Il a profité pour évoquer quelques difficultés dont sont confrontés les OSC, notamment la question de l'insécurité galopante et l'exclusion des OSC des processus électoraux telle que prévue par le code électoral, avant de solliciter le concours du MCRI pour en trouver des approches de solution.

➤ **Discours d'ouverture du MCRI**

Monsieur le MCRI a dans son allocution souhaité la bienvenue aux participants, avant d'énoncer les objectifs des JO SC.

Pour le MCRI, les JO SC visent à offrir aux OSC un espace de découverte de leurs actions, et leur permettre d'engager des dialogues en vue du renforcement de leur partenariat avec les PTF.

Il a poursuivi son intervention pour rappeler les actions fortes initiées par le MCRI en direction des OSC au cours l'année 2014. Le Ministre a évoqué notamment les multiples actions de renforcement des capacités, l'atelier de vulgarisation sur le code électoral et l'atelier de réflexion pour l'instauration au Bénin d'un mécanisme de coordination et de mise en réseau thématique des ONG et autres associations de développement au Bénin.

Monsieur le MCRI a terminé son message en souhaitant plein succès aux activités de la 8^{ème} édition des JO SC 2014.

A la suite des discours d'ouverture, il a été procédé à la visite des stands avant la présentation de la conférence débat sur le thème « La société civile face aux enjeux de la gouvernance locale au Bénin ».

➤ **Présentation de la communication**

La communication est présentée par Dr Cyrille GOUGBEDJI. Elle a porté sur le thème : « La société civile face aux enjeux de la gouvernance locale au Bénin ».

Le communicateur a axé son intervention sur : la clarification du concept de la gouvernance locale, son encrage juridique, le cadre institutionnel, les formes et stratégies de la participation des OSC à la gouvernance locale.

S'agissant de la définition du concept de gouvernance locale, le communicateur l'a défini suivant deux approches : l'approche idéologique basée sur le libéralisme et le socialisme et l'approche empirique selon laquelle la gouvernance peut dans un contexte de décentralisation être vue comme un mode de domestication des enjeux de développement.

Selon le conférencier, la gouvernance locale a pour encrage juridique, la constitution du 11 décembre qui dispose que les collectivités locales se créent et s'administrent librement et l'article 2de la loi n°97-09 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

Pour ce qui concerne le cadre institutionnel, il a cité deux organes à savoir : le conseil communal et le Maire qui s'appuient sur des unités administratives qui sont d'enjeux pour la gouvernance locale.

Il a par ailleurs insisté sur la mission des OSC en matière de participation citoyenne à la gouvernance locale, avant d'énumérer quelques stratégies de

participation citoyenne dont notamment la vigie sociale et la mobilisation autour des questions de développement.

Il a proposé pour finir la nécessité de mettre en place un cadre officiel de concertation entre les dirigeants locaux et les OSC.

Les participants ont ensuite soulevé des préoccupations qui ont porté notamment sur :

- La compréhension de la gouvernance locale
- Les formes de participation à la gouvernance locale
- Des cas d'exemple de cadre de concertation élus locaux et OSC dans les communes.

A ces préoccupations, le communicateur a apporté des éléments de réponses à la satisfaction des participants.

Journée du 19 novembre 2014

La deuxième journée des JOJC 2014 a été marquée par la visite des stands, l'animation de panel et une conférence débat sur le thème « Enjeux et défis du contrôle citoyen de l'action publique locale au Bénin. »

Le panel est animé par des cadres de trois ministères à savoir le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère du Développement et le Ministère de la santé.

Les échanges ont été focalisés sur les thèmes suivants :

1^{er} thème : « Présentation de la Direction de la Coopération Décentralisée et de l'Action Humanitaire (DICODA). », présenté son Directeur monsieur FONDO Bouraïma Amadou ;

2^{ème} thème : « Les opportunités qu’offrent le Ministère du Développement et de l’Evaluation de l’action Publique.», présenté par messieurs Florentin K. MONKOTAN, Economiste Chercheur et Michel ADANNOU, Statisticien.

3^{ème} thème : « Relations entre OSC et Ministère de la Santé.», présenté par messieurs Assomption HOUNSA Chef service santé communautaire et Romuald TCHOBO chef division Partenariat avec les ONG.

En abordant le développement du premier thème, le communicateur a procédé à la présentation des missions et attributions de la DICODA et son organigramme.

Il a insisté notamment sur les attributions du service de la coopération décentralisée qui assure la mise en œuvre de la coopération entre collectivités territoriales décentralisées, les ONG, les associations de développements du Bénin d’une part et les collectivités locales étrangères ou toutes entités ou structures étrangères d’autre part.

Il a par ailleurs rappelé que les OSC sont des acteurs de la diplomatie non gouvernementale avant d’informer l’assistance de l’organisation par le Ministère des Affaires Etrangères en 2015 d’une Conférence sur la diplomatie non gouvernementale. Cette conférence a pour objectifs d’aider à une meilleure intégration des OSC et des communes dans la toile régionale et internationale de la plate forme de la diplomatie non gouvernementale et de mieux les outiller à sa pratique.

S’agissant du deuxième thème, les panélistes ont porté à l’intention des participants, des opportunités qu’offrent le Ministère du Développement aux OSC. Dans leur méthodologie, ils ont présenté les missions et les attributions des directions techniques et les directions sous tutelles du Ministère.

Ils ont insisté notamment sur la nature des opportunités qu'offrent le Ministère aux OSC qui sont des appuis techniques pour le renforcement de leurs capacités d'intervention sur le terrain avant d'aborder quelques dérives constatées leur niveau et qui les écartent fondamentalement de leur mission.

Ils ont ensuite invité les OSC à plus d'engagement dans leur action au service du développement communautaires en vue de redorer leur blason d'acteur œuvrant au côté de l'Etat dans la lutte pour la réduction de la pauvreté au Bénin.

En abordant le 3^{ème} thème du panel, les panélistes ont entretenu les participants sur les conditions à remplir par les OSC pour d'une part bénéficier de l'agrément du Ministère de la santé et d'ouverture de cabinet médical d'autre part.

A la suite de la présentation du panel, les participant ont soulevé des préoccupations qui ont porté principalement sur :

- Les critères pour bénéficier des services de la DICODA ;
- Les types de relations entre la DICODA et le Ministère du Développement ;
- Les canaux pour la publication des appels à manifestation d'intérêt en ce qui concerne les services des structures du ministère du développement ;
- Les difficultés qu'éprouvent les OSC pour bénéficier des différents services publics ;
- Les suites réservées aux dossiers des OSC.

A ces différents points évoqués, les panélistes ont apporté des éléments de réponses. Empathie

➤ **Conférence débat sur le thème : « Enjeux et défis du contrôle citoyen de l'action publique locale au Bénin. »**

Cette conférence a été animée par messieurs Martin ASSOGBA, Président de l'ONG ALCRER et monsieur Gustave SSAH, Président du réseau Social Watch.

Prenant la parole en premier, le Président de l'ONG ALCRER a articulé son développement autour des points relatifs à la définition des concepts de veille citoyenne et de contrôle citoyen de l'action publique, aux stratégies et moyens à mobiliser pour un meilleur contrôle de l'action publique locale, au partage d'expériences vécues et de modèle à suivre, à la proposition d'un mécanisme pour une veille citoyenne et un meilleur contrôle de l'action publique et à la formulation de recommandations pour le renforcement de la veille citoyenne et du contrôle de l'action publique.

Avant d'aborder les points sus-énumérés, le Président de l'ONG ALCRER a rappelé que la veille citoyenne et le contrôle citoyen de l'action publique sont une exigence de la Constitution du 11 décembre 1999. Il a cité les dispositions de l'article 15 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à laquelle le Bénin a souscrit et les articles 13 et 29 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et de Peuples qui fait partie intégrante de la constitution du Bénin.

Selon Martin ASSOGBA, il existait à l'origine des mécanismes de contrôle appelés mécanismes horizontaux de responsabilité à savoir les mécanismes politiques, financiers, administratifs et juridiques. Du fait de la défaillance observée à leur niveau, d'autres mécanismes dits externes ou verticaux de responsabilité ont été créés. A ce sujet, les élections constituent dans un pays démocratique un important mécanisme vertical de responsabilité. C'est au fil des années que le contrôle citoyen ou la veille citoyenne s'est imposé comme un mécanisme vertical efficace.

Il a poursuivi son développement pour expliquer que le contrôle citoyen de l'action publique est une démarche orientée vers l'obligation de rendre des comptes et qui repose sur l'engagement civique. Il a par ailleurs relevé qu'il existe une nuance entre la veille citoyenne et le contrôle de l'action publique suite à deux reproches faites à l'encontre du contrôle citoyen à savoir que : le contrôle obéit à des règles techniques et est exécuté par des structures bien connues d'une part et qu'il y a des aspects qui n'ont rien à voir avec le contrôle et qui permettent au citoyen de participer à la prise de décision d'autre part.

Le contrôle citoyen intervient à posteriori de l'action publique alors que la veille citoyenne est une dynamique constante d'implication du citoyen dans tout le processus de développement.

Le Président de l'ONG ALCRER a ensuite définit en six points les stratégies et moyens à mobiliser pour un meilleur contrôle de l'action publique à savoir : la détermination d'un point d'entrée, la quête d'information, l'analyse de l'information, la diffusion de l'information, la mobilisation de l'énergie et l'impulsion efficace des changements.

En abordant les cas d'expériences vécues, le communicateur a partagé avec l'assistance l'expérience réussie des Cellules de Participation Citoyenne (CPC) dans certaines communes comme Allada, Azovè, Djakotomè et Dangbo.

Suite aux succès enregistrés par les CPC, le Président de l'ONG ALCRER a proposé à l'assistance le mécanisme des CPC comme modèle de veille citoyenne et de contrôle citoyen de l'action publique.

Il a terminé sa communication par la formulation de quelques recommandations :

- Institutionnaliser l'élaboration par la Société Civile organisée d'un discours alternatif sur l'état de la nation ;
- Autoriser la Société Civile organisée à assister en tant qu'observateur aux réunions du conseil des Ministres,
- Donner la possibilité aux OSC de demander des comptes aux ministères et aux sociétés d'Etat à travers l'organisation d'audience publique de reddition de comptes ;
- Engager davantage la Société civile dans le processus d'élaboration et d'adoption du budget général de l'Etat ;
- Prévoir systématiquement 1% des crédits des projets de développement au profit du suivi-évaluation citoyen.

.Il est à remarquer que les aspects développés par le Président de l'ONG ALCRER ont été également pris en compte dans la communication présentée par monsieur Gustave ASSAH, Président du réseau Social Watch. Néanmoins certaines informations de son développement sont venues compléter la communication de monsieur Martin ASSOGBA.

Ainsi par rapport à la définition du concept de contrôle citoyen de l'action publique, le Président de Social Watch a expliqué qu'il vient du concept anglo-saxon « Social Accountability » qui signifie Responsabilité sociale, avant de préciser sa finalité qui est la bonne gouvernance des affaires publiques pour l'efficacité du développement.

Il a ensuite énuméré les conditions pour mener le contrôle citoyen de l'action publique qui sont : le contexte institutionnel global favorable à une expression concrète des principes qui sous-tendent la participation, l'existence de procédures et de mécanismes internes au niveau des structures qui travaillent à promouvoir le CCAP et les citoyens qui doivent disposer des aptitudes et

capacités nécessaires pour influencer les décisions qui les concernent directement.

Au nombre des nouvelles informations complémentaires apportées par le Président de Social Watch, on peut citer :

- les acteurs du CCAP que sont les institutions politiques, les institutions sociales et les institutions économiques ;
- les outils utilisés dans le cadre du CCAP à savoir : les fiches d'évaluation citoyenne ; les tableaux de bord communautaire ; les audits sociaux, la budgétisation participative ; le suivi de la passation des marchés public ; les exposés médiatiques et le suivi des dépenses ;
- les difficultés rencontrées dans l'exercice du CCAP que sont : la réticence de certains citoyens à participer aux actions de développement, l'ignorance des populations sur le contenu des textes de loi de la décentralisation, la faible motivation des citoyens à s'acquitter volontairement de leurs taxes et impôts ; la faible implication des OSC dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques locales ; le manque de synergie entre les OSC ; le manque de collaboration entre les OSC et les élus locaux dans la mise en œuvre des actions de développement et la mobilisation des ressources pour la développement.

Le Président de Social Watch a enfin présenté quelques études de cas du contrôle citoyen dans les communes de Ouinhi, Dogbo et Sinendé avant de formuler certaines recommandations :

- améliorer la participation des citoyens aux prises de décisions et la mise en œuvre des politiques de développement ;
- créer une synergie entre élus locaux et OSC ;

- Travailler à ce que les citoyens assistent massivement aux sessions du Conseil communal ;
- Que les OSC évitent d'interférer dans les actions des politiciens ;
- Que les communes commanditent des audits organisationnels ;
- Que les communes organisent des ateliers de renforcement de capacités de ces agents ;
- Que les Conseils communaux pensent à prévoir dans l'élaboration des budgets, une ligne budgétaire pour permettre aux OSC de travailler à rehausser le niveau des connaissances des citoyens.

A la suite de ces présentations, les participants ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- Des questions de compréhension des concepts de veille citoyenne et contrôle citoyen de l'action publique ;
- Les demandes de conseils au sujet des difficultés enregistrées dans les collaborations entre OSC et élus locaux dans les domaines de la coopération décentralisée ;
- La pérennisation des actions des cellules de participation citoyenne à la fin du financement des bailleurs ;
- La création de synergie entre OSC et l'Etat.

A toutes ces préoccupations, les communicateurs ont apporté des éléments de réponses.

Journée du 20 novembre 2014

La troisième journée des JOSC 2014 a été marquée par la poursuite de l'exposition, la visite des stands par le public, les travaux du jury et l'animation de panels des rencontres d'échanges et de présentation des opportunités.

Le premier panel de cette journée a été animé par l'Ambassade de France à travers l'Agence Française de Développement (AFD).

Une communication a été présentée par Madame Catherine BONNAUD, Directrice de l'AFD Bénin assisté de madame Elyda MEY et a porté sur le thème : « Appui à la Société Civile béninoise : Présentation du dispositif et des opportunités de financement ».

Dans leur présentation les communicatrices ont entretenu l'assistance sur les types d'acteurs français qui appuient les OSC. Il s'agit des Entreprises, Fondations mais aussi la coopération décentralisée pour les financements privés, les Ministères et services déconcentrés, les Agence de l'Etat et les financements multilatéraux pour ce qui concerne les financements publics.

Elles ont rappelé que les associations régies par la loi de 1901, les syndicats et les fondations d'utilité publique constituent se retrouvent sous le vocable Organisation Non Gouvernementale en France.

Les deux communicatrices ont ensuite présenté l'Agence Française de Développement (AFD) et son mécanisme d'appui aux OSC. Il est à retenir que l'AFD appui directement les ONG béninoises à travers des concours locaux de faibles montants, sollicite l'expertise des ONG locales lors de la mise en œuvre de plusieurs projets signés avec le Gouvernement du Bénin, finance 18 ONG béninoises à travers le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) dans lequel l'AFD assure le secrétariat.

Elles ont enfin présenté le Service de Coopération et d'Actions Culturelles (SCAC) et ses outils d'appui aux OSC. Au nombre de ces outils, il a été cité le Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud (FASCS), la coopération décentralisée Franco-Béninoise et France Volontaires.

A la suite de leur présentation les participants sont intervenus pour mieux comprendre le dispositif d'appui de l'AFD et les critères de financement des OSC.

Les communicatrices ont ensuite répondu aux différentes préoccupations des participants.

Le deuxième panel est animé par la délégation de l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le thème développé par la Délégation de l'Union Européenne est intitulé : « L'engagement de l'Union Européenne avec la Société Civile au Bénin ». Il a été présenté par monsieur Javier MEDRANO, Chargé de Programme à la section « Gouvernance et Economie ».

Le communicateur a rappelé les accords de Cotonou qui fondent l'engagement de l'Union Européenne avec la Société Civile. Il a dit en substance que l'Union Européenne est attaché à une Société Civile dynamique, pluraliste et compétente et reconnaît l'importance de relation constructive entre les Etats les OSC.

Il a ensuite énoncé les trois priorités de la politique de l'UE dans l'engagement avec la Société Civile à savoir : promouvoir un environnement propice pour les OSC dans les pays partenaires ; encourager une participation constructive et structurée des OSC ; accroître la capacité des OSC locales d'exercer plus efficacement leur rôle.

Le communicateur a enfin présenté les soutiens de l'UE aux OSC à travers les 9^{ème} et 10^{ème} FED avant d'aborder les perspectives par le 11^{ème} FED qui est en cours de mise en œuvre.

Le deuxième thème du panel est présenté par monsieur NDOYE Daniel, Représentant Résident de la BAD au Bénin. Le communicateur a d'abord présenté la stratégie décennale de la BAD sur la période 2013-2022 avant de focaliser l'attention de l'assistance sur la stratégie en cours au Bénin et qui couvre la période de 2014-2016.

La stratégie Bénin de la BAD, repose sur deux piliers essentiels à savoir : le développement des infrastructures de soutien à la production et à la compétitivité et la promotion de la bonne gouvernance. De façon transversale, il a cité la création d'emploi, la réduction des disparités de genre et d'adaptation au changement climatique. Il a ensuite fait l'arrimage entre cette stratégie et la SCRP 2011-2015.

Le communicateur a poursuivi son développement par la présentation du cadre d'engagement de la BAD avec les OSC. Ce cadre repose sur un certain nombre de principes dont : la diversification des acteurs de la société civile, l'adoption d'une démarche prudente et rigoureuse dans la sélection des OSC, l'alternance de la collaboration entre différentes OSC, le contact avec les associations locales, la nécessité de collaborer avec les organisations faîtières.

Il a pour finir expliqué la matrice de l'engagement avec les OSC. Il est à retenir que la BAD ne finance pas directement les OSC mais plutôt les Etats qui à leur tour recrute sous la supervision de la BAD des OSC. Par contre dans les Etats fragiles, la BAD peut financer ou appuyer directement les ONG.

Il est à noter que l'animation du deuxième panel a connu la participation active du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions qui a saisi l'occasion pour échanger avec l'assistance sur sa vision de gestion du partenariat entre OSC et Gouvernement. Le Ministre a en substance fait ressortir que son action sera fondée sur le dialogue permanent avec les OSC, l'assainissement du secteur par

la mise en réseau thématique des OSC et la mise en place d'un fonds de développement pour les OSC. Il a invité les responsables des OSC à véritablement joué avec impartialité leur rôle d'acteur de régulation de la société en vue du renforcement de la démocratie et de la paix.

Les préoccupations des participants ont été focalisée sur :

- Le processus de sélection ou de participation des OSC dans les projets de la BAD et de l'UE ;
- Comment les actions de renforcements de capacité sont organisées par les deux institutions ?
- Le financement de l'industrie textile par la BAD ;

A ces différents points, les communicateurs ont apporté des éléments de réponses.

Journée du 21 novembre 2014

La dernière journée des JOSCS 2014 a été marquée par la poursuite de l'exposition, la visite des stands par le public, la présentation des résultats des membres du jury et la remise de trophée aux lauréats des JOSCS 2014 suivi de la cérémonie de clôture.

La cérémonie de clôture est marquée par deux allocutions : le message de remerciement du DG CPSC suivi du discours de clôture du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions

Le Rapporteur Général,

Modeste CHINCOUN,
DDCRI ATL-LIT.